

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-10-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois d'octobre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois (absente)
Esther Savard (absente)
Anick Leclerc (absente)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2014-10-211

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Dépôt d'un rapport d'eau potable
6. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 158 (200 000\$)
7. Adoption des procès-verbaux du 8 et du 18 septembre 2014
8. Adoption des comptes à payer
9. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
10. Adoption règlement, Camping Panoramique
11. Adoption premier projet de règlement, lotissement
12. Adoption premier projet de règlement afin d'agrandir la zone Rb-103

13. Avis de motion, modification pour ajouter faible densité zone Rc-101
14. Modification du règlement d'emprunt #153, voie de contournement
15. Demande dérogation mineure, 356 1^{re} Avenue
16. Demande dérogation mineure, 218 rue des Boisés
17. Projet de développement résidentiel, monsieur Arseneault
18. Mandat WSP Canada, services professionnels – voie contournement
19. Mandats arpenteur-géomètre et notaire, voie de contournement
20. Employés temporaires pour le déneigement
21. Représentante de la ville à la Résidence Portneuvienne
22. Adoption politique journal municipal
23. Projet Oléoduc
24. Appui au projet de toilette sèche
25. Aide financière, CAPSA
26. 5^e Groupe Brigade Mécanisé du Canada
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h38 Fin : 19h52

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 octobre 2014. (du 9 septembre au 14 octobre 2014)

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 septembre 2014 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 14 octobre 2014, par la directrice générale et trésorière.

Rés.2014-10-212 Dépôt du rapport d'eau potable

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013* à être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 158 (200 000\$)

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation d'emprunt 158 (200 000 \$) – article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

Rés.2014-10-213

Adoption des procès-verbaux du 8 et 18 septembre 2014.

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lu et acceptent qu'ils ne soient pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 8 et 18 septembre 2014 soient acceptés tel que présentés.

Rés.2014-10-214

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 1 355 407.08 \$.

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Liste des comptes à payer | 194 522.44 \$ |
| Liste des chèques émis | 1 036 435.97 \$ |
| Liste des chèques manuels | 19 670.83 \$ |
| Liste des paiements en ligne | 43 726.42 \$ |
| Dépôt salaires | 61 051.42 \$ |

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 27 août 2014 est déposé au conseil municipal, le 14 octobre 2014.

Rés.2014-10-215

Adoption règlement, Camping Panoramique

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #157 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de permettre une superficie supérieure pour les bâtiments au Camping Panoramique » soit adopté.

Rés.2014-10-216 Adoption premier projet de règlement, lotissement

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement #161 « Modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'apporter des précisions concernant l'identification cadastrale des copropriétés divisées » soit adopté.

Rés.2014-10-217 Adoption premier projet de règlement afin d'agrandir la zone Rb-103

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement #162 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-103 à même une partie de la zone résidentielle Ra-112 » soit adopté.

Avis de motion, modification pour ajouter faible densité zone Rc-101

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'ajouter l'usage faible densité dans la zone Rc-101.

Rés.2014-10-218 Modification du règlement d'emprunt #153, voie de contournement

Considérant que le règlement d'emprunt #153, pour la construction d'un chemin de contournement, a été adopté à la séance du 14 avril 2014;

Considérant que des modifications à la baisse ont été apportées à l'estimation des travaux;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'article 1 soit modifié comme suit : **Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'infrastructures de voirie, de déboisement et de pulvérisation sur une partie du nouveau chemin de contournement, tel qu'illustré à l'annexe A et selon l'estimation préliminaire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, préparée par WSP Canada en date du 10 octobre 2014 portant le numéro de référence 111-24668-00, laquelle fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe B. L'annexe C démontre la récupération des taxes payées afin de déterminer la dépense nette.**

QUE le titre, l'article 2 et l'article 3 du règlement #153 soient modifiés par le remplacement de « 3 225 290 \$ » par « 2 211 652 \$ ».

Rés.2014-10-219 Demande de dérogation mineure, 356 1^{re} Avenue

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal édition de septembre 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un garage et d'une remise dans un seul bâtiment;

Attendu la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9873 22 8104 situé au 356, 1^{re} Avenue.

QUE le conseil municipal oblige le propriétaire à se conformer aux règlements municipaux en vigueur et qu'un constat d'infraction lui soit envoyé pour les travaux effectués sans permis.

Rés.2014-10-220 Demande de dérogation mineure, 218 rue des Boisés

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal édition de septembre 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un garage, déjà existant, à 2 pieds des lignes de lot au lieu de 1 mètre;

Attendu la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9775 97 3184 situé au 218 rue des Boisés.

QU'un constat d'infraction soit envoyé au propriétaire pour le non-respect du permis de construction.

Rés.2014-10-221 Projet de développement résidentiel, monsieur Arseneault

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf donne son accord à la demande de monsieur Réal Arseneault, suite aux plans concepts d'aménagement préparé et présenté par monsieur Yves Landry, urbaniste en date du 3 juillet 2014 en prévision de développer un secteur résidentiel d'environ 60 maisons sur les terrains portant les numéros de lot 2 980 225 et 3 637 169 appartenant à la compagnie 3218970 Canada inc.

QUE la Ville de Portneuf requière toutefois que le plan concept d'aménagement soit modifié pour inclure un parc de quartier dans les lieux avoisinants le prolongement de la rue de la Poterie.

QUE le présent accord s'applique seulement aux lots situés en zone blanche.

Rés.2014-10-222 Mandat WSP Canada, services professionnels – voie contournement

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate WSP Canada inc. pour les services professionnels dans le dossier de la voie de contournement pour un montant de 6 306.75 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de Carrières & sablières.

Rés.2014-10-223 Mandats arpenteur-géomètre et notaire, voie de contournement

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate un arpenteur-géomètre et un notaire pour la préparation des documents d'acquisition des terrains dans le dossier de la voie de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de Carrières & sablières.

Rés.2014-10-224 Employés temporaires pour le déneigement

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs Camil Frenette, Éric Savard, André Germain, Alexandre Perron, Paul Thibault, Louis Langlois, Danny Blais, Keven Audet, Yoan Rochefort, Benoit Maltais, Kevin Leduc et Sébastien Leclerc comme chauffeurs de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires.

QUE les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

Rés.2014-10-225 Représentante de la ville à la Résidence Portneuvienne

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée représentante pour la Ville de Portneuf auprès de la Résidence Portneuvienne et madame la conseillère Joëlle Genois comme substitut.

Rés.2014-10-226 Adoption politique journal municipal

Attendu que la politique en matière de publicité apparaissant au journal municipal a été adoptée à la séance du 12 janvier 2009, modifiée aux séances du 13 juin 2011 et du 10 février 2014;

Attendu que ces versions seront abolies par la nouvelle politique;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique du journal municipal, numéro J-2014-01.

Rés.2014-10-227 Projet Oléoduc

Considérant que la compagnie TransCanada Pipelines Ltd, filiale oeuvrant sous le nom d'Oléoduc Énergie Est vise à transporter du pétrole brut de l'ouest du Canada vers les marchés de l'est du Canada, lequel projet a été déposé le 4 mars 2014 à l'Office national de l'Énergie du Canada;

Considérant qu'en plus des risques reliés à notre eau potable, les projets d'oléoduc auront pour effet d'enfermer pour très longtemps le Canada dans une économie axée sur le pétrole;

Considérant que la protection des terres agricoles et de l'économie agroalimentaire est prioritaire pour notre collectivité;

Considérant que, selon nous, pour éviter les pires effets du réchauffement climatique, le Canada doit parvenir à se sevrer des énergies fossiles;

Considérant qu'il y a déjà eu des déversements accidentels à partir d'oléoducs, et que les risques d'en avoir sur notre territoire représentent une préoccupation majeure de la population dans le projet de TransCanada;

Considérant qu'il y a plusieurs cours d'eau sur notre territoire, dont le fleuve Saint-Laurent, lesquels doivent être protégés;

Considérant que le tracé préliminaire de l'Oléoduc passe à proximité d'un important puits d'eau potable de la ville;

Considérant qu'il n'y a aucune garantie qu'un déversement n'aura pas lieu sur notre territoire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE la ville de Portneuf informe TransCanada Pipelines Ltd et l'Office national d'Énergie du Canada que le conseil municipal **s'oppose de façon catégorique** à ce que l'oléoduc passe sur le territoire de la Ville de Portneuf.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à la députée fédérale, madame Élane Michaud, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au député provincial, monsieur Michel Matte, à toutes les municipalités de la MRC de Portneuf.

Rés.2014-10-228 Appui au projet de toilette sèche

Attendu que Aliksir travaille au développement d'une toilette sèche innovante « à chasse de litière » utilisant le « mouka », le résidu végétal de la production d'huiles essentielles, et compte donner une valeur ajoutée au mouka par son compostage avec des déjections humaines, tout en proposant une solution pratique, économique et écologique aux contraintes et problèmes associés à l'usage des toilettes à chasse d'eau;

Attendu que, parallèlement à ce projet de recherche et développement, Aliksir souhaite la mise en place expérimentale de toilettes sèches au sein d'un projet pilote qui serait approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la CAPSA appuie cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan directeur de l'eau*;

Attendu que l'entreprise Aliksir :

- participera aux rencontres du comité de concertation;
- développera la toilette sèche à chasse de litière;
- mandatera le responsable en recherche et développement à ce dossier.

Attendu que la CAPSA :

- sera le gardien du processus de concertation;
- soutiendra, à la hauteur de ses capacités, la mise en œuvre des actions inscrites à l'entente;
- effectuera le suivi de l'entente et diffusera les réalisations ainsi que les bénéfices de cette dernière auprès de la population.

En conséquence, il est proposé par monsieur le maire Nelson Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf encourage une telle initiative.

QUE madame la conseillère Karine St-Arnaud agisse comme observatrice au sein de ce comité et madame la conseillère Chantale Hamelin comme substitut;

QUE chaque action retenue devra respecter les lois et règlements en vigueur et devra être soumise au conseil.

Rés.2014-10-229 Appui financier, CAPSA

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal renouvelle son financement à la CAPSA au montant de 2 000 \$ par année pour une période de quatre (4) ans (2014 – 2017).

Rés.2014-10-230 5^e Groupe Brigade Mécanisé du Canada

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf ne s'objecte pas à ce que le 5^e groupe brigade mécanisé du Canada (5eGBMC) situé à la garnison de Valcartier mette en pratique ses capacités de mener des opérations en environnement hivernal sur notre territoire entre le 19 janvier et le 27 janvier 2015.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h34 Fin : 20h40

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 41 hres.

Maire

Greffière